JANVIER 2018

Exécution du Plan énergétique à long terme de l'Ontario

Plan de mise en œuvre des initiatives découlant du Plan énergétique à long terme de 2017

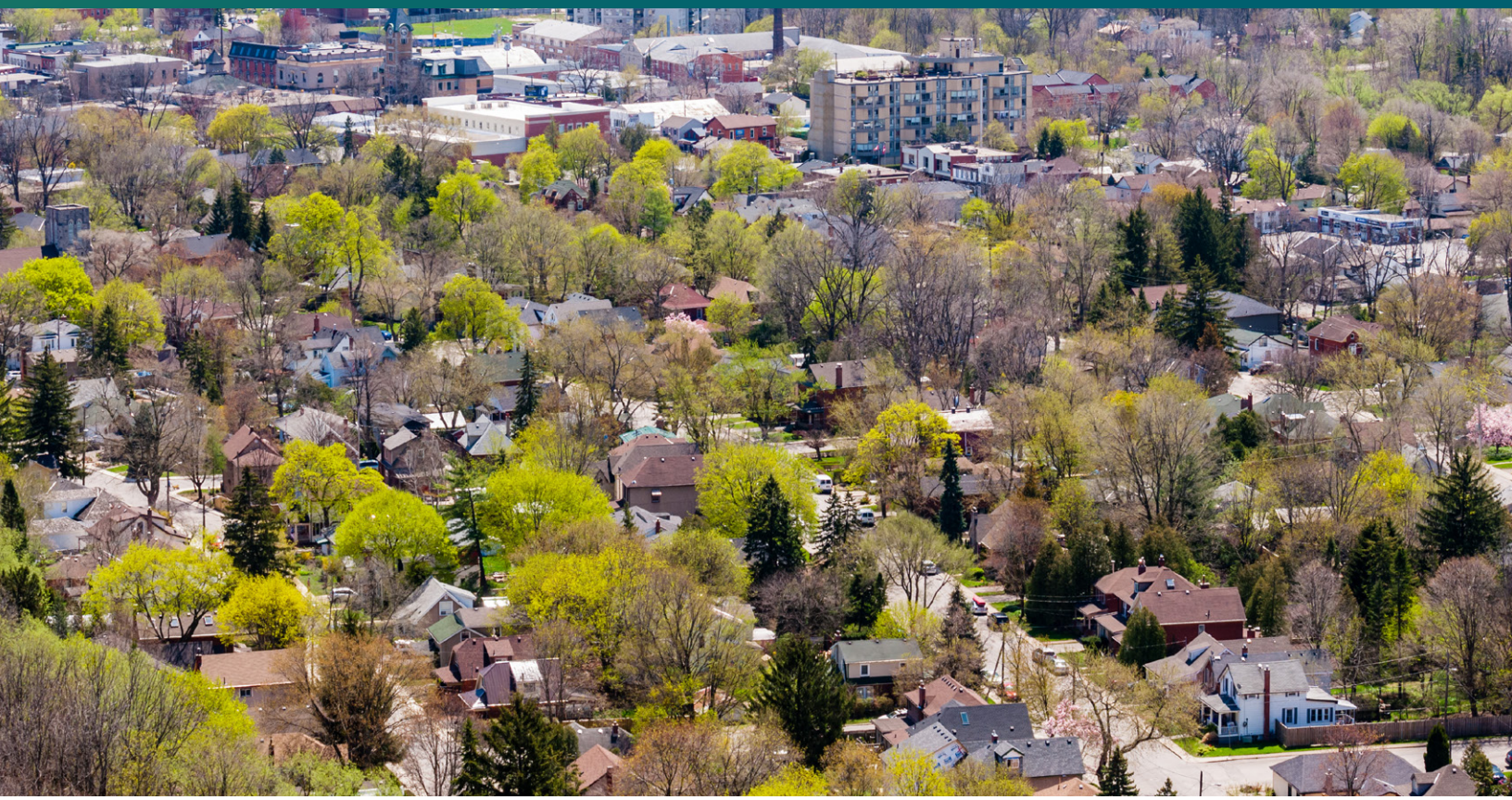

siere
Se brancher aujourd'hui.
Énergiser l'avenir.

Table des matières

1 Avant-propos

2 Message de Peter Gregg, président et chef de la direction

3 Sommaire

4 Soutenir les capacités et le leadership des Autochtones

- **1.** Adaptation des programmes de soutien offerts aux Premières Nations et aux Métis dans le domaine de l'énergie
- **2.** Amélioration des programmes d'économie d'énergie et de leur accessibilité pour les Premières Nations et les Métis

9 Encourager un secteur innovateur

- **3.** Projets de démonstration de production décentralisée d'énergie renouvelable
- **4.** Stockage d'énergie
- **5.** Projets pilotes de conversion d'énergie en gaz

15 Offrir un réseau souple et efficace

- **6.** Processus officiel de planification du réseau de production-transport intégré
- **7.** Examen et rapport portant sur le processus de planification régionale
- **8.** Approche à long terme rentable et coordonnée pour le remplacement des actifs de transport à la fin de leur durée de vie
- **9.** Processus d'acquisition concurrentiel des actifs de transport et projets pilotes
- **10.** Fiabilité pour les clients

26 Calendrier des initiatives

27 Addenda : Modifications à notre définition de la notion d'« économie d'énergie »

28 Annexe : Directive du ministre de l'Énergie à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité concernant la mise en œuvre du *Plan énergétique à long terme de 2017 de l'Ontario*

Avant-propos

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) exerce ses activités au cœur du réseau d'électricité de l'Ontario. Elle s'assure qu'il y a assez d'électricité pour alimenter les clients aujourd'hui et dans l'avenir. Dans le cadre de son vaste mandat, elle gère le réseau en temps réel, planifie en fonction des besoins énergétiques futurs de la province, favorise l'économie d'énergie et surveille le marché de l'électricité.

La SIERE joue aussi un rôle clé en recueillant l'information voulue pour l'élaboration de la politique énergétique et en contribuant à sa mise en œuvre. Elle est chargée de publier un rapport technique pour aider à établir le Plan énergétique à long terme du gouvernement de l'Ontario (PELT) ainsi qu'un plan définissant les mesures qu'elle prendra pour mettre en œuvre les initiatives stratégiques découlant du PELT.

La SIERE a publié le 1er septembre 2016 son rapport technique intitulé *Perspectives de planification de l'Ontario*. Ce rapport présente un examen sur 10 ans ainsi que les perspectives sur 20 ans concernant le réseau d'électricité de l'Ontario. Selon la conclusion qui s'en dégage, le réseau d'électricité devrait être en mesure de répondre aux besoins énergétiques de la province jusqu'au milieu des années 2020 tout en continuant de s'adapter aux changements considérables observés à l'échelle du secteur.

Le gouvernement de l'Ontario a publié son PELT de 2017 intitulé *Garantir l'équité et le choix*. Le 26 octobre 2017, il a également transmis à la SIERE une directive du ministre concernant la mise en œuvre de ce plan énergétique ainsi que les modifications des directives ministérielles qui en découlent.

Le présent plan de mise en œuvre indique comment la SIERE travaillera avec les collectivités, les intervenants, les Premières Nations et les Métis de l'Ontario pour mettre en œuvre certaines initiatives prévues dans le PELT de 2017 du gouvernement de l'Ontario.

Collecte d'information grâce à la mobilisation

Au cours de l'élaboration du présent plan de mise en œuvre, la SIERE a consulté les Premières Nations et les Métis, les clients, les collectivités et les intervenants en utilisant plusieurs canaux. Elle a créé une page Web consacrée à la mobilisation, où le public pouvait obtenir de l'information sur les possibilités de participation — entre autres un webinaire public et une réunion publique avec le Comité consultatif des intervenants de la SIERE.

En résumé, une centaine de personnes ont participé au webinaire, notamment les représentants de sociétés de distribution ou de production, les représentants d'associations, les représentants des communautés des Premières Nations, les représentants des Métis ainsi que les représentants de municipalités et des consommateurs. Nous avons reçu 16 mémoires en bonne et due forme dont nous nous sommes inspirés pour élaborer le présent plan de mise en œuvre. La rétroaction du public et les réponses de la SIERE sont affichées sur la page Web, « Development of IESO Implementation Plan for 2017 LTEP ».

La SIERE a tenu une série de réunions avec des communautés des Premières Nations et une réunion avec le Groupe de travail sur les initiatives énergétiques pour les Autochtones. Elle a également rencontré sur demande plusieurs parties pour expliquer le contexte et fournir des précisions concernant la portée de la rétroaction qui guiderait l'élaboration du plan de mise en œuvre.

Dans ses activités de mobilisation, la SIERE respecte une série de principes qui orientent sa conduite et celle des participants au marché, des intervenants, des collectivités, des clients et du grand public pour assurer un processus efficient et efficace. La SIERE s'inspire des points de vue exprimés dans ces tribunes pour prendre des décisions éclairées.

Quand il est question de participation du public, le terme « public » s'entend des participants au marché, des intervenants, des collectivités, des Premières Nations et des Métis, des clients et du grand public.

Message de Peter Gregg, président et chef de la direction

Je suis heureux de présenter le document intitulé *Exécution du Plan énergétique à long terme de l'Ontario* publié par la SIERE, qui trace la voie à suivre pour mettre en œuvre les initiatives découlant du Plan énergétique à long terme de 2017 de l'Ontario — *Garantir l'équité et le choix*.

Il s'agit du premier plan de mise en œuvre produit par la SIERE dans le cadre du nouveau processus de planification à long terme établi par voie législative en 2016. Ce plan montre le rôle important que joue la SIERE en tirant parti de son savoir-faire et de son expérience afin de recueillir l'information voulue pour l'élaboration de la politique énergétique et de contribuer à sa mise en œuvre.

Ce processus a débuté par la publication des *Perspectives de planification de l'Ontario*. Il s'agit du document de planification technique que la SIERE a présenté au ministre de l'Énergie et qui a aidé le gouvernement de l'Ontario à élaborer le PELT. Maintenant que les objectifs stratégiques ont été définis dans le PELT, la SIERE pilotera la mise en œuvre des initiatives visant à soutenir les capacités et le leadership des Autochtones, à encourager un secteur innovateur et à offrir un réseau souple et efficace.

Chaque initiative bénéficiera grandement des commentaires et des conseils de nombreuses autres parties, notamment les intervenants de l'industrie, les innovateurs, les collectivités, les clients ainsi que les Premières Nations et les Métis. Ensemble, nous pouvons faire appel à notre savoir-faire, à notre expérience et à notre jugement pour mettre en œuvre ces initiatives avec efficacité dans notre intérêt collectif.

Outre les initiatives dont fait état le présent plan de mise en œuvre, la SIERE poursuivra ses travaux dans d'autres domaines importants mentionnés dans le PELT. Soulignons en particulier nos efforts visant à remanier en profondeur la conception des marchés de l'électricité ontariens en vertu du Programme de renouvellement du marché et à nous protéger contre les atteintes à la cybersécurité, dont le nombre et la complexité vont en augmentant.

J'encourage les lecteurs à participer aux initiatives qui les intéressent ou qui les touchent. Dans notre réseau d'électricité de plus en plus décentralisé, la collaboration et le succès vont de pair.

Le président et chef de la direction,

Peter Gregg

Sommaire

Les avancées technologiques, la participation croissante des consommateurs, l'augmentation des ressources énergétiques décentralisées et les politiques de lutte contre le changement climatique modifient la dynamique du réseau d'électricité de l'Ontario. Cette nouvelle donne crée un réseau plus décentralisé et interconnecté qui offre des possibilités sans précédent aux collectivités, aux consommateurs et aux intervenants de l'industrie.

Essentiellement, le réseau d'électricité fonctionne de la même façon aujourd'hui que par le passé : il s'agit de produire, de transporter et de distribuer l'électricité, qui est ensuite consommée. Les Ontariens appuient sur un interrupteur et la lumière s'allume.

Cependant, les collectivités et les consommateurs peuvent maintenant participer à des programmes d'économie d'énergie, obtenir des incitatifs favorisant l'efficacité énergétique, gérer leur consommation d'énergie grâce aux thermostats intelligents et à d'autres technologies, produire et stocker eux-mêmes de l'électricité et prendre part à des discussions sur la planification régionale. Ces types de possibilités continueront de s'améliorer et d'augmenter en nombre grâce à l'innovation et à la participation ininterrompues.

Par ailleurs, le marché de l'électricité ontarien subit une transformation profonde. Le Programme de renouvellement du marché de la SIERE améliorera le marché afin qu'il stimule l'innovation en créant une plateforme où les consommateurs et les nouvelles technologies pourront rivaliser avec les ressources traditionnelles pour répondre de façon plus efficace et rentable aux besoins en électricité de l'Ontario.

En raison de la transformation du réseau d'électricité, la SIERE doit adapter son processus décisionnel afin de le rendre plus inclusif. Nous déployons maintenant un effort collectif pour façonner l'avenir de notre réseau d'électricité. La SIERE continue de mettre en place des tribunes et des processus auxquels peuvent participer les collectivités, les consommateurs et les nouveaux venus.

C'est dans ce contexte que la SIERE publie le rapport intitulé *Exécution du Plan énergétique à long terme de l'Ontario*. Ce document présente les mesures qu'elle prendra, en s'inspirant des points de vue recueillis, pour mettre en œuvre des initiatives découlant du *Plan énergétique à long terme de 2017 de l'Ontario*.

Soutenir les capacités et le leadership des Autochtones. Il s'agit de collaborer avec les Premières Nations et les Métis pour améliorer les programmes d'économie d'énergie et l'accès à ces programmes et d'adapter les programmes de soutien pour mieux répondre à leurs besoins. Ces initiatives aideront les Premières Nations et les Métis à gérer leur consommation d'électricité à moindre coût en privilégiant l'énergie propre et la fiabilité. Elles les aideront aussi à continuer de participer à l'élaboration de projets énergétiques, notamment en appuyant la mise en œuvre des plans communautaires de consommation d'énergie.

Encourager un secteur innovateur. Dans le cadre de ces initiatives, la SIERE collaborera avec les intervenants de l'industrie et d'autres parties intéressées pour recenser et éliminer ou atténuer les obstacles à un processus concurrentiel équitable pour l'acquisition d'installations de stockage d'énergie et d'autres ressources ainsi que pour tirer des leçons des projets pilotes novateurs portant sur la production décentralisée d'énergie renouvelable et sur la conversion d'énergie en gaz. Ces initiatives aideront à augmenter les possibilités pour les intervenants de l'industrie et les nouveaux venus en élargissant le
marché et en accroissant la concurrence tout en aidant à comprendre comment les technologies novatrices peuvent contribuer à une exploitation fiable du réseau d'électricité.

Offrir un réseau souple et efficace. En adaptant la planification en matière d'électricité, il sera possible de mieux servir les collectivités et les consommateurs ontariens. Les initiatives renforceront la transparence à toutes les étapes de la planification, notamment l'élaboration d'un processus en bonne et due forme pour la planification du réseau de production-transport et d'un processus de planification régionale évolué répondant mieux aux besoins des collectivités. L'acquisition des actifs de transport accroîtra la concurrence et la planification aura une plus grande portée, ce qui permettra d'obtenir des résultats de façon aussi efficace et rentable que possible.

Soutenir les capacités et le leadership des Autochtones

Le rôle des consommateurs et des collectivités dans le réseau d'électricité ontarien va en augmentant. C'est particulièrement vrai dans le cas des Première Nations et des Métis.

À l'heure actuelle, les Premières Nations et les Métis pilotent de grands projets de transport d'électricité et plus de 600 projets de production d'énergie éolienne, solaire ou hydraulique à la grandeur de l'Ontario ou ils y participent à titre de partenaires. Grâce au financement offert par le Programme des plans communautaires de consommation d'énergie pour les Autochtones de la SIERE, une vingtaine de plans ont été élaborés et près de 90 sont en préparation. Ces plans aident les communautés à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire la consommation d'électricité et à développer des projets de production d'énergie renouvelable.

La SIERE peut faire davantage pour favoriser l'autonomie des Premières Nations et des Métis dans le secteur de l'énergie. En raison des lacunes dans l'accessibilité des programmes d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique, certaines communautés des Premières Nations et métisses ne connaissent pas les possibilités susceptibles de les aider à consommer l'énergie de façon plus efficace et à moindre coût ou elles n'y ont pas accès autant que les autres collectivités ontariennes.

La SIERE offre déjà un financement grâce à des programmes de soutien dans le domaine de l'énergie, mais il est maintenant possible d'adapter ces programmes pour mieux répondre aux besoins des Premières Nations et des Métis, notamment en offrant un soutien personnalisé qui prend en compte les caractéristiques propres à chaque communauté ou organisation. Il s'agit notamment d'appuyer la mise en œuvre des plans communautaires de consommation d'énergie.

Les prochaines sections présentent les objectifs et la portée des initiatives suivantes ainsi que les mesures que prendra la SIERE pour les mettre en œuvre :

1. Adaptation des programmes de soutien offerts aux Premières Nations et aux Métis dans le domaine de l'énergie
2. Amélioration des programmes d'économie d'énergie et de leur accessibilité pour les Premières Nations et les Métis

1.

Adaptation des programmes de soutien offerts aux Premières Nations et aux Métis dans le domaine de l'énergie

La SIERE s'efforce de donner plus de pouvoirs aux Premières Nations et aux Métis et d'établir des partenariats avec eux pour trouver des solutions efficaces et rentables répondant à leurs besoins en énergie tout à fait particuliers. Elle le fait notamment grâce à ses programmes de soutien dans le domaine de l'énergie. Ces programmes favorisent la participation des Premières Nations et des Métis au secteur énergétique ontarien en leur donnant de l'information concernant ce secteur et en appuyant l'élaboration des plans communautaires de consommation d'énergie ainsi que le développement de projets de production d'énergie renouvelable.

Les programmes de soutien offerts par la SIERE dans le domaine de l'énergie sont :

- le **Programme des initiatives de formation et de renforcement des capacités**, qui offre un financement pour la sensibilisation, l'éducation et la formation afin d'aider à préparer les collectivités à tirer pleinement parti des possibilités énergétiques;

- le **Programme de partenariats énergétiques**, qui offre un financement pour la préparation et l'élaboration de projets de transport d'électricité prioritaires et de production d'énergie renouvelable;

- le P**rogramme des plans communautaires de consommation d'énergie pour les Autochtones**, qui investit dans ce type de planification, aidant ainsi les collectivités à progresser vers un avenir de sécurité énergétique accrue axé sur les intérêts, les besoins, les défis et les possibilités locaux.

Ces investissements mutuels de temps, d'énergie et de capitaux ont aidé les Premières Nations et les Métis à devenir propriétaires d'actifs et partenaires pour répondre aux buts à court et à long terme de l'Ontario afin d'assurer un approvisionnement en électricité durable et fiable tout en veillant à ce que les Autochtones reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités et élaborer des plans énergétiques pour leurs communautés. La SIERE adaptera maintenant ces programmes en s'inspirant des leçons apprises et de l'information recueillie auprès des Premières Nations et des Métis.

Objectif

Examiner et proposer des options pour améliorer les programmes de soutien dans le domaine de l'énergie actuellement offerts par la SIERE aux Premières Nations et aux Métis, dans le but de mieux harmoniser ces programmes avec les besoins et les intérêts des communautés et de les adapter de manière à appuyer la mise en œuvre des plans communautaires de consommation d'énergie.

Portée

L'examen des options comprend une évaluation du besoin de réalignement ou d'expansion des programmes pour répondre aux besoins et aux intérêts des Premières Nations et des Métis et explorer des moyens d'améliorer le processus de demande pour les programmes de soutien dans le domaine de l'énergie s'adressant à eux.

Mesures qu'a prises ou que prendra la SIERE

La SIERE examine tous les plans communautaires de consommation d'énergie afin de déterminer les thèmes, les besoins et les intérêts des communautés. De plus, elle rencontre les représentants de divers organismes de financement pour comprendre le financement actuellement offert et le paysage du financement.

Surtout, la SIERE consulte les Premières Nations et les Métis et examine les leçons tirées du Symposium sur l'énergie dans les communautés autochtones tenu les 26 et 27 octobre 2017.

La SIERE publiera un résumé des points de vue recueillis à ce jour dans le cadre d'un webinaire public en février et sollicitera davantage de rétroaction. Des options visant à améliorer les programmes de soutien dans le domaine de l'énergie seront proposées au cours du premier trimestre de 2018.

Activités de mobilisation antérieures

Plusieurs activités de mobilisation ont déjà eu lieu, par exemple :

- Des réunions avec les représentants des Premières Nations aux forums régionaux de 2017 tenus à Thunder Bay (19 octobre), Sudbury (10 novembre), London (24 novembre) et Vaughan (12 décembre)
- Le Symposium sur l'énergie dans les communautés autochtones (26 et 27 octobre), auquel ont participé environ 300 personnes issues d'une centaine de communautés
- Les réunions de la table ronde avec les Autochtones du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique dans les communautés de la Première Nation de la rivière Whitefish (1er novembre), de la Première Nation de Michipicoten (8 et 9 novembre) et de la Première Nation des Chippewas of the Thames (23 novembre)
- Une visite dans la communauté de la Première Nation des Chippewas of Georgina Island (23 novembre)
- Une réunion avec le Groupe de travail sur les initiatives énergétiques pour les Autochtones de la SIERE (4 décembre)
- Un sondage mené à l'automne 2017 auprès de centaines de membres des communautés concernant les besoins en énergie et les lacunes des programmes en place

Activités de mobilisation prévues

- Une visite dans la communauté de la Première Nation du lac Wunnumin
- Une consultation de la Métis Nation of Ontario et des conseils Métis pour connaître leur point de vue concernant le meilleur moyen d'adapter les programmes de soutien offerts aux organisations et aux conseils métis
- Un webinaire en février pour communiquer un résumé des points de vue recueillis jusqu'alors et solliciter davantage de rétroaction

Étapes importantes de l'initiative

T4 de 2017 et T1 de 2018	Consultation des Premières Nations et des Métis
T1 de 2018	Réunions individuelles avec des fournisseurs des communautés Réunion avec les conseils métis Réunion avec les représentants de divers organismes de financement pour comprendre les lacunes et les synchronicités éventuelles
Février 2018	Webinaire public pour faire connaître le résumé et solliciter de la rétroaction sur les résultats des activités de mobilisation initiales
T1 de 2018	Options à proposer pour améliorer les programmes de soutien dans le domaine de l'énergie

Grâce au financement du Programme des initiatives de formation et de renforcement des capacités, TREC Education a permis à des membres de la Première Nation de l'île Walpole — Territoire Bkejwanong d'acquérir des compétences techniques.

2.

Amélioration des programmes d'économie d'énergie et de leur accessibilité pour les Premières Nations et les Métis

Grâce aux programmes d'économie d'énergie, les consommateurs peuvent gérer leurs coûts d'électricité tout en réduisant la demande provinciale, ce qui aide à reporter les investissements dans l'infrastructure, par exemple les installations de production et les lignes de transport. Les programmes ont évolué au fil du temps. Le but était d'accroître le nombre de résidents et d'entreprises qui y participent et de tirer parti de l'innovation. La participation collective des Ontariens a créé une culture d'économie d'énergie et fait de la province un chef de file dans le domaine en Amérique du Nord.

À mi-parcours de la période couverte par le cadre *Priorité à la conservation de l'énergie* (2015-2020), la SIERE explore des changements s'inspirant des leçons apprises et de la rétroaction des intervenants et des collectivités. Un secteur d'intervention consiste à améliorer les programmes offerts aux Premières Nations et aux Métis et à les rendre plus accessibles. En comblant les lacunes en ce qui touche l'accessibilité des économies d'énergie et l'efficacité énergétique, la SIERE aidera à faire en sorte que les Premières Nations et les Métis puissent mieux gérer leur consommation d'électricité et les coûts connexes.

En 2015, la responsabilité de la conception et de l'exécution des programmes d'économie d'énergie a été transférée aux sociétés de distribution locale, qui doivent desservir tous les segments de clientèle sur leur territoire, entre autres les communautés des Premières Nations. Les programmes en place sont le First Nation Conservation Program d'Hydro One et le Conservation on the Coast Program offert dans la Première Nation d'Attawapiskat, la Première Nation de Kashechewan et la Première Nation de Fort Albany, qui ont chacune une société de distribution locale appartenant à la communauté.

Objectif

Produire un rapport sur les options visant à améliorer les programmes d'économie d'énergie offerts aux Premières Nations et aux Métis et à les rendre plus accessibles. Cette mesure vise notamment les communautés desservies par des sociétés de distribution dont les activités ne sont pas réglementées, connues sous le nom d'« autorités indépendantes en matière d'électricité ».

Portée

L'élaboration du rapport comprendra une évaluation :

- des programmes existants offerts en vertu du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie* et du cadre de gestion axée sur la demande, ainsi que des programmes de soutien dans le domaine de l'énergie;
- des problèmes sous-jacents touchant l'électricité et l'efficacité énergétique dans les communautés des Premières Nations qui vivent dans les réserves;
- des possibilités concernant des technologies ou des procédés propres à améliorer l'efficacité énergétique pour les Premières Nations et les Métis;
- des lacunes dans la conception ou l'exécution des programmes d'économie d'énergie existants.

Le rapport prendra aussi en compte des options en ce qui concerne les programmes s'adressant aux Métis et aux Premières Nations vivant en dehors des réserves.

Mesures qu'a prises ou que prendra la SIERE

L'initiative, qui tire à sa fin, est menée en parallèle avec les travaux en cours s'inscrivant dans l'examen à mi-parcours par la SIERE du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie*. La SIERE a tenu diverses séances pour consulter les Premières Nations et a examiné les leçons tirées du Symposium sur l'énergie dans les communautés autochtones. Elle a également examiné les programmes et résultats actuels et anciens ainsi que les plans financés en vertu du Programme des plans communautaires de consommation d'énergie pour les Autochtones.

Dans l'avenir, la SIERE consultera la Métis Nation of Ontario et les conseils métis et se rendra dans la Première Nation du lac Wunnumin. Le rapport sur les programmes d'économie d'énergie pour les Autochtones sera finalisé et publié au premier trimestre de 2018.

Activités de mobilisation antérieures

Pour élaborer le rapport, la SIERE s'inspirera des points de vue recueillis grâce aux activités de mobilisation suivantes :

- Des réunions avec les représentants des Premières Nations aux forums régionaux de 2017 tenus à Thunder Bay (19 octobre), Sudbury (10 novembre), London (24 novembre) et Vaughan (12 décembre)
- Le Symposium sur l'énergie dans les communautés autochtones (26 et 27 octobre), auquel ont participé environ 300 personnes issues d'une centaine de communautés
- Une visite dans la communauté de la Première Nation des Chippewas of Georgina Island (23 novembre)
- Une réunion avec le Groupe de travail sur les initiatives énergétiques pour les Autochtones de la SIERE (4 décembre)
- Des réunions de la table ronde avec les Autochtones du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de lutte contre le changement climatique
- Un sondage mené à l'automne 2017 auprès de centaines de membres des communautés concernant leurs besoins en énergie et les lacunes des programmes en place

Des employés du programme Conservation on the Coast améliorent l'efficacité énergétique d'une maison dans la communauté la Première Nation de Fort Albany.

Activités de mobilisation prévues

- Une visite dans la communauté de la Première Nation du lac Wunnumin
- Une consultation de la Métis Nation of Ontario et des conseils métis

Étapes importantes de l'initiative

T4 de 2017 et T1 de 2018	Consultation des Premières Nations et des Métis
T1 de 2018	Publication du rapport sur les programmes d'économie d'énergie s'adressant aux Autochtones

Encourager un secteur innovateur

Le réseau d'électricité ontarien se transforme en raison de la convergence de plusieurs facteurs, notamment les avancées technologiques, les politiques de lutte contre le changement climatique en pleine évolution, l'amélioration de l'accès aux données, l'augmentation des ressources énergétiques décentralisées et la participation accrue des consommateurs.

Cette transformation crée des possibilités. Or, l'innovation peut jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'en tirer parti. La SIERE stimule l'innovation grâce à l'information qu'elle fournit, au financement et aux programmes qu'elle offre et aux occasions axées sur le marché qu'elle favorise. L'innovation peut ouvrir la voie à de nouvelles possibilités pour les consommateurs et les intervenants, exercer une pression à la baisse sur les coûts et améliorer l'efficacité et la fiabilité du réseau d'électricité.

La SIERE favorise l'innovation de différentes façons. Par exemple, le Programme de renouvellement du marché mettra en place une plateforme pour les échanges commerciaux qui favorise l'innovation, créant ainsi un espace où les consommateurs et les nouvelles technologies pourront rivaliser avec les ressources traditionnelles pour répondre aux besoins en électricité de l'Ontario. Le Fonds pour les économies d'énergie de la SIERE est un autre exemple. Ce fonds appuie les technologies d'économie d'énergie ainsi que les pratiques, la recherche et les programmes novateurs susceptibles de générer des économies d'énergie appréciables.

La SIERE continuera de stimuler l'innovation grâce aux initiatives dont fait état le présent chapitre. Mentionnons le stockage d'énergie, qui permet d'offrir divers services en matière d'électricité. La SIERE évalue depuis plusieurs années les possibilités de stockage d'énergie, notamment en réalisant divers projets pilotes. Il y a davantage de possibilités de stockage et, pour en tirer parti, on doit d'abord examiner les obstacles qui limitent la capacité des installations de stockage d'énergie de rivaliser avec d'autres ressources pour la prestation de services.

La SIERE collaborera aussi avec le public pour élaborer un programme de démonstration de la production décentralisée d'énergie renouvelable et des options pour des projets de conversion d'énergie en gaz. Cette démarche permettra de tirer des leçons concernant les avantages pour le réseau d'électricité que pourraient entraîner ces types de ressources et leur intégration dans le réseau même.

Les prochaines sections présentent les objectifs et la portée des initiatives suivantes ainsi que les mesures que prendra la SIERE pour les mettre en œuvre :

3. Projets de démonstration de production décentralisée d'énergie renouvelable
4. Stockage d'énergie
5. Projets pilotes de conversion d'énergie en gaz

3.

Projets de démonstration de production décentralisée d'énergie renouvelable

L'adoption de la production décentralisée d'énergie renouvelable et d'autres ressources énergétiques décentralisées (RED) mène à un réseau plus décentralisé et interconnecté. En Ontario, la puissance combinée des RED en exploitation ou en développement — dont plus de la moitié sont des systèmes solaires photovoltaïques — dépasse maintenant 4 300 MW. Cette nouvelle situation modifie la circulation classique à sens unique du courant dans le réseau du haut vers le bas. Elle pose de plus en plus de défis en matière de planification et d'exploitation tout en créant par ailleurs des possibilités d'utiliser les ressources de façons novatrices et d'aider à répondre aux besoins du réseau.

Dans les discussions portant sur la planification régionale, certaines collectivités ont affirmé à la SIERE qu'elles préfèrent les RED comme solutions de rechange à celles qui reposent sur l'infrastructure de transport et de distribution traditionnelles. Les RED peuvent appuyer les actifs du réseau existant en rehaussant leur valeur et peut-être en permettant d'éviter ou de reporter des dépenses d'investissement. En outre, ces ressources augmentent les choix offerts aux clients quant à la façon de consommer et de payer l'énergie et leur permettent d'exercer un plus grand contrôle à cet égard — par exemple en concluant avec leur société de distribution locale une entente de facturation nette pour autoproduire de l'électricité.

Les RED peuvent apporter une valeur ajoutée à tous les échelons du réseau d'électricité, notamment pour le client final, soit le réseau de distribution, et le réseau de production-transport. La SIERE continue d'adapter le marché de manière à favoriser la participation de tous les types de ressources, notamment les RED, pour mieux leur permettre de rivaliser afin de fournir des services de gros. De plus, à mesure que l'on éliminera les obstacles à la mise en œuvre de solutions de rechange à l'infrastructure de transport et de distribution, les RED pourraient fournir des services supplémentaires sur le réseau.

Une intégration accrue des RED dans l'exploitation, la planification, les marchés et la réglementation du réseau d'électricité permettra de fournir aux clients un service fiable sans interruption et de réaliser davantage la valeur potentielle de ces ressources.

Objectif

Élaborer un programme à l'appui de quelques projets novateurs de démonstration de production décentralisée d'énergie renouvelable afin d'acquérir une expérience directe de l'intégration de ressources énergétiques décentralisées, de perfectionner les méthodes d'évaluation des chaînes de valeur et de contribuer à l'évolution des systèmes, procédés et pratiques du réseau.

Portée

La SIERE sera à la recherche de projets de production décentralisée d'énergie renouvelable réalisés à des emplacements stratégiques et associés avec d'autres ressources énergétiques décentralisées et technologies de réseau intelligent. Le but est de démontrer les possibilités d'améliorer l'intégration dans l'exploitation, la planification, les marchés et la réglementation du réseau d'électricité.

La conception du processus de sélection des projets et des ententes de financement variera selon la nature du sujet à l'étude. La sélection des projets pourra comprendre des éléments concurrentiels et on s'attend à ce que les ententes de financement aient une durée de deux à trois ans. La SIERE envisage un investissement pouvant atteindre 45 millions de dollars dans l'approvisionnement en électricité, la puissance ou le stockage pour les projets de démonstration de production décentralisée d'énergie renouvelable sur une période d'environ trois ans.

Mesures que prendra la SIERE

À la lumière des points de vue exprimés par le public, la SIERE déterminera les sujets à étudier. Elle lancera périodiquement des appels de projets ciblés pour chaque sujet. Le programme permettra d'assurer l'harmonisation avec les initiatives de stockage d'énergie et de planification régionale ainsi qu'avec le Programme de renouvellement du marché, s'il y a lieu.

La facturation nette virtuelle (FNV) sera le premier sujet à l'étude. Dans une entente de FNV, la facture des clients est établie en fonction de la production d'électricité nette au moyen d'une installation non raccordée directement au client (c.-à-d. ne se trouvant pas en aval du compteur du client). Les crédits accumulés grâce à l'électricité produite sont appliqués au compte client correspondant pour réduire la facture d'électricité. La SIERE prévoit lancer l'appel de propositions au cours du troisième trimestre de 2018.

Mobilisation

La SIERE consultera le public pour cerner de trois à cinq sujets supplémentaires à étudier pour le programme et sollicitera encore le point de vue des intervenants afin de le prendre en compte dans la conception du programme, notamment le processus de sélection des projets, d'évaluation de leurs résultats et d'élaboration des ententes de financement.

Étapes clés de l'initiative

T1 de 2018	Mobilisation pour solliciter la rétroaction sur les sujets à étudier et lancer le premier appel de propositions pour la FNV
T2 de 2018	Affichage de l'ébauche des documents sur la sélection des projets et les ententes de financement
T3 de 2018	Diffusion de la version finale des documents sur la FNV Début du processus portant sur la deuxième série de sujets à étudier
T3 et T4 de 2018	Réception des propositions pour la FNV
T4 de 2018	Annonce des projets retenus pour la FNV

En Ontario, la puissance des ressources énergétiques décentralisées en exploitation ou en développement, dont l'installation de 10 kW aménagée sur le toit du temple hindou Devi Mandir, dépasse maintenant 4 300 MW.

4.

Stockage d'énergie

L'intégration des ressources de stockage d'énergie dans le réseau d'électricité constitue une étape importante pour innover et moderniser le secteur. En effet, ces ressources pourraient aider à atteindre un équilibre entre plusieurs objectifs fixés à l'égard du réseau. À mesure que l'Ontario se tournera vers un processus d'acquisition des ressources plus concurrentiel et neutre sur le plan technologique, les ressources de stockage d'énergie devront être en mesure de rivaliser pour fournir des services de manière à réaliser leur potentiel.

La SIERE a tiré des leçons concernant l'intégration du stockage d'énergie dans le réseau d'électricité ontarien pendant plusieurs années. Elle a d'abord fourni des services de régulation de la fréquence à hauteur de 6 MW grâce à deux installations de stockage en 2012. Ces services consistent à équilibrer l'offre et la demande sur le réseau à la seconde. Une autre étape a été franchie en 2014 lorsque la SIERE a acquis des installations de stockage de 50 MW pour tirer des leçons en ce qui a trait à la capacité du stockage d'énergie de permettre l'arbitrage des prix et de fournir des services accessoires pour assurer la fiabilité et l'efficience du réseau.

Le Comité consultatif sur le réseau intelligent et le Groupe de travail sur le stockage d'énergie de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) ont recensé les obstacles réglementaires au stockage d'énergie en Ontario dans un rapport publié en 2014.

La SIERE a publié en 2016 un rapport sur le stockage d'énergie. Ce rapport fait état des leçons tirées de ses acquisitions antérieures d'installations de stockage d'énergie et présente des possibilités et des défis pouvant en découler pour ceux qui fournissent du stockage d'énergie pour le réseau de production-transport. Plus précisément, le rapport détermine les besoins liés à l'exploitation et à la fiabilité du réseau créés par les changements qui seront apportés au portefeuille énergétique au cours des prochaines années et analyse la capacité des technologies de stockage d'énergie d'y répondre.

La sélection de deux fournisseurs à la fin de 2017, à l'issue d'un processus concurrentiel, pour fournir des services de régulation de la fréquence totalisant 55 MW a constitué une étape clé pour le stockage d'énergie. Les projets retenus, qui représentent l'une des plus grandes réductions des coûts unitaires de régulation de la fréquence depuis l'ouverture du marché de l'électricité ontarien, font aussi la preuve de l'importance de ces technologies.

Le gouvernement a récemment annoncé des modifications proposées au Règlement de l'Ontario 429/04 afin de fournir une définition de « stockage d'énergie » et d'adapter le rajustement global pour les installations de stockage d'énergie de catégorie B.

La SIERE collaborera avec la Commission de l'énergie de l'Ontario, les fournisseurs d'installations de stockage et d'autres parties intéressées pour continuer de recenser et d'atténuer les obstacles au stockage d'énergie, s'il y a lieu, afin de s'assurer que ces ressources profitent aux clients et au réseau d'électricité.

Objectif

Recenser les obstacles éventuels à une concurrence équitable pour le stockage d'énergie avec d'autres technologies afin de fournir des services et, s'il y a lieu, proposer des stratégies d'atténuation.

Portée

L'initiative permettra de recenser les obstacles éventuels auxquels feront face les ressources de stockage d'énergie grâce à un examen des règles du marché, des codes de l'industrie et de la réglementation s'appliquant à ces ressources. Au besoin, la SIERE proposera des stratégies pour atténuer ces obstacles. L'examen portera sur les ressources de stockage d'énergie raccordées au réseau de distribution et au réseau de transport dans le cadre de la structure actuelle du marché.

L'initiative vise à proposer des stratégies d'atténuation des obstacles existants, dans le cadre de la structure du marché actuelle, s'il y a lieu. On s'attend à ce qu'elle apporte une contribution utile aux travaux de la CEO visant à permettre d'exploiter les ressources énergétiques décentralisées.

Il ne s'agit pas de déterminer les besoins du réseau ou la capacité éventuelle de stockage d'énergie pour y répondre, ni d'évaluer la faisabilité de raccorder les ressources de stockage d'énergie ou de déterminer leur emplacement, ni de justifier le stockage sur le plan financier.

Mesures que prendra la SIERE

La SIERE mènera l'initiative en coordination avec la CEO.

La SIERE exercera principalement quatre activités. Elle examinera la situation dans d'autres provinces ou pays pour comprendre comment on y élimine ou atténue les obstacles à la participation du stockage d'énergie. Elle formulera des principes avec les intervenants pour aider à recenser les obstacles injustifiés. La SIERE recensera aussi les obstacles auxquels font face les ressources de stockage d'énergie en Ontario grâce au point de vue du public et des intervenants du milieu du stockage d'énergie. Enfin, s'il y a lieu, elle élaborera des stratégies jugées appropriées pour atténuer ces obstacles.

L'industrie a recensé un grand nombre d'obstacles au stockage d'énergie et de solutions connexes. Les travaux menés en 2014 par le Groupe de travail sur le stockage d'énergie de la CEO ont aussi été utiles sur ce front. La SIERE tirera parti de ces résultats et les mettra à jour au besoin dans le cadre de l'initiative.

Mobilisation

La SIERE sollicitera le point de vue du public, en particulier celui des intervenants du milieu du stockage d'énergie, concernant la formulation des principes pour aider à déterminer quels obstacles parmi ceux auxquels font face les ressources de stockage d'énergie sont injustifiés et doivent être éliminés. Elle demandera aussi aux intervenants de passer en revue la liste des obstacles recensés pour s'assurer qu'elle est complète. Le Groupe de travail sur le stockage d'énergie de la SIERE servira de tribune pour les discussions avec les intervenants dans le cadre de ces travaux, tout comme une plus vaste activité de mobilisation ouverte au public.

Étapes clés de l'initiative

T1 et T2 de 2018	Consultation pour formuler les principes et recenser les obstacles à une concurrence équitable entre les ressources de stockage d'énergie et élaboration de stratégies d'atténuation pour les obstacles jugés injustifiés
T2 et T3 de 2018	Production d'un rapport sur les obstacles recensés et les stratégies d'atténuation proposées

5.

Projets pilotes de conversion d'énergie en gaz

Le processus de conversion d'énergie en gaz fait appel à un électrolyseur pour produire de l'hydrogène. Il est possible de stocker l'hydrogène et de l'utiliser par la suite de différentes façons, par exemple pour chauffer des locaux ou alimenter des véhicules.

La SIERE tirera bientôt des leçons d'une installation de conversion d'énergie en gaz qui assurera un service de régulation de la fréquence. Il s'agit d'un service essentiel qui aide à équilibrer l'offre et la demande sur le réseau à la seconde. Ce projet a été financé dans le cadre de la phase I de l'acquisition d'installations de stockage d'énergie de la SIERE en 2014 (dans la foulée du PELT de 2013). L'installation devrait entrer en exploitation en 2018.

Objectif

Recenser les options en matière de projets pilotes permettant d'évaluer les avantages, pour le réseau, qui découleraient de l'utilisation d'électricité pour produire de l'hydrogène ainsi que les coûts connexes et la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui en découlerait.

Portée

En prenant en compte le point de vue du public, la SIERE examinera les différentes technologies de conversion d'énergie en gaz à sa disposition et leurs applications ainsi que leurs caractéristiques techniques et opérationnelles. Elle recensera aussi les possibilités de projet pilote existantes dans la province.

L'initiative permettra de recenser les options en matière de projets pilotes, mais elle ne comprendra pas leur mise en œuvre.

Mesures que prendra la SIERE

La SIERE lancera une demande d'expression d'intérêt pour recueillir de l'information auprès du public. Elle entreprendra aussi une étude de marché sur les applications techniques de la conversion d'énergie en gaz. Entre autres, elle examinera les exigences réglementaires applicables à chacune. Elle déterminera des projets pilotes éventuels pour évaluer la possibilité d'applications de conversion d'énergie en gaz.

Mobilisation

Le public aura la possibilité d'exprimer son point de vue sur l'ébauche d'une demande d'expression d'intérêt. Le but est de s'assurer que les demandes d'information de la SIERE sont claires et complètes. Les parties intéressées pourront ensuite répondre à la demande d'expression d'intérêt finale en fournissant de l'information sur les différentes technologies de conversion d'énergie en gaz existantes et leurs applications ainsi que sur leurs caractéristiques techniques et opérationnelles. La demande d'expression d'intérêt aidera aussi à déterminer les possibilités de projets existantes dans la province.

Étapes clés de l'initiative

T1 de 2018	Étude de marché sur la conversion d'énergie en gaz, entre autres examen des exigences réglementaires
T2 de 2018	Publication de l'ébauche de la demande d'expression d'intérêt aux fins de rétroaction
T3 de 2018	Lancement de la version finale de la demande d'expression d'intérêt
T4 de 2018	Recensement des options en matière de projets pilotes

Offrir un réseau souple et efficace

Pour alimenter les collectivités et les consommateurs ontariens sans interruption, il faut prendre un grand nombre de décisions et de mesures. La SIERE et d'autres intervenants de l'industrie ont pris ces décisions et ces mesures par le passé. À mesure que le réseau d'électricité devient plus décentralisé et que les collectivités et les consommateurs y participent davantage, la SIERE entame des démarches pour rendre le processus de planification plus inclusif et transparent.

Le processus de planification régionale permet de déterminer les besoins et les solutions connexes pour une région. Il prend en compte le point de vue des comités consultatifs locaux, dont les réunions sont ouvertes au public et les plans sont affichés en ligne. Depuis l'officialisation du processus de planification régionale existant en 2013, l'évaluation des besoins des 21 régions de planification de l'Ontario a été menée à bien, mettant ainsi un terme au premier cycle du processus.

Alors que la SIERE et ses partenaires contribuant à l'élaboration du processus de planification régionale passent au prochain cycle de planification, on peut examiner le processus actuel pour déterminer les aspects où il serait possible de mieux coordonner et rationaliser les activités de planification et d'adapter le processus pour mieux prendre en compte l'économie d'énergie, les ressources énergétiques décentralisées et les solutions axées sur les clients afin de répondre aux besoins locaux.

La SIERE élaborera aussi pour la planification du réseau de production-transport un processus en bonne et due forme assurant l'intégration avec d'autres processus de planification, une coordination avec le Programme de renouvellement du marché et une plus grande transparence dans la planification du réseau de production-transport en Ontario.

Il est aussi possible d'obtenir des résultats de façon rentable en établissant un processus pour examiner dans le cadre de la planification les actifs de transport qui arrivent à la fin de leur durée de vie et en lançant un processus d'acquisition concurrentiel pour les nouvelles installations de transport.

Enfin, la SIERE examinera ses critères techniques servant à évaluer la fiabilité pour les clients et produira un rapport sur le sujet. Ces critères serviront à déterminer les besoins locaux en matière de fiabilité.

À mesure que chaque initiative progressera, la SIERE s'assurera qu'elle cadre avec le Programme de renouvellement du marché.

Les prochaines sections présentent les objectifs et la portée des initiatives suivantes ainsi que les mesures que prendra la SIERE pour les mettre en œuvre :

6. Processus officiel de planification du réseau de production-transport intégré
7. Examen et rapport portant sur le processus de planification régionale
8. Approche à long terme rentable et coordonnée pour le remplacement des actifs de transport à la fin de leur durée de vie
9. Processus d'acquisition concurrentiel des actifs de transport et projets pilotes
10. Fiabilité pour les clients

6.

Processus officiel de planification du réseau de production-transport intégré

La SIERE planifie les ressources nécessaires pour répondre aux besoins en électricité futurs de l'Ontario. Il s'agit notamment de prévoir et d'évaluer les besoins en électricité actuels et à court terme ainsi que le caractère adéquat et la fiabilité du réseau d'électricité intégré. Dans une perspective à long terme, la SIERE prévoit la demande d'électricité et recense différentes options pour répondre aux besoins pendant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans afin de s'assurer que les Ontariens auront accès à des solutions rentables et durables pendant longtemps encore.

Compte tenu des changements apportés récemment au cadre de planification énergétique utilisé en Ontario, des nouvelles exigences imposées par la North American Electric Reliability Corporation (NERC) et de l'amorce du passage à un marché de l'électricité plus concurrentiel en vertu du Programme de renouvellement du marché, il faut adapter les processus de planification du réseau de production-transport en fonction de ces changements.

Objectif

Élaborer un processus officiel de planification du réseau de production-transport intégré permettant de déterminer et d'évaluer les besoins et les solutions de manière transparente. En outre, le processus de planification sera harmonisé avec les autres fonctions et initiatives de planification pour permettre l'élaboration efficace et efficiente de plans pour le réseau de production-transport.

Portée

L'initiative vise à harmoniser les processus actuels de planification du réseau de production-transport. Entre autres activités de planification, mentionnons les études de planification, les études d'interconnexion, le processus de planification énergétique à long terme de l'Ontario ainsi que d'autres rapports produits par la SIERE, notamment ceux exigés par la NERC et le Northeast Power Coordinating Council. Dans le cadre de l'initiative, la SIERE examinera aussi le remplacement des actifs de transport à la fin de leur durée de vie, la planification régionale, le Programme de renouvellement du marché, l'exploitabilité et la résilience du réseau, l'intégration des ressources énergétiques décentralisées et l'application des critères de fiabilité pour les clients établis par la SIERE.

Mesures que prendra la SIERE

Aux fins de l'élaboration d'un processus officiel et transparent de planification du réseau de production-transport, la SIERE examinera le processus actuel de planification de ce réseau ainsi que la situation dans d'autres provinces ou pays pour comprendre les pratiques de planification exemplaires qui y sont utilisées.

La SIERE élaborera ensuite un processus pour déterminer les besoins du réseau de production-transport compte tenu des risques et des possibilités; une approche pour déterminer les options et solutions de rechange visant à répondre aux besoins; les mécanismes permettant de proposer et d'examiner des possibilités novatrices du côté de l'offre et de la demande; et un processus pour évaluer les options et les solutions de rechange compte tenu des coûts pour la province et la localité, des effets sur la collectivité et l'environnement et d'autres critères décisionnels.

L'élaboration du processus comprendra une coordination avec la CEO au besoin. Le processus permettra d'établir des approches et des critères détaillés pour formuler les solutions recommandées et les mécanismes de mise en œuvre connexes. La SIERE consultera aussi les collectivités et les parties intéressées au cours du processus pour connaître leur point de vue.

Au moment d'élaborer le processus de planification du réseau de production-transport, la SIERE déterminera les interactions avec les processus connexes susceptibles d'être élaborés en parallèle, à savoir la planification régionale, la prise en compte des considérations liées à la fin de la durée de vie des actifs de transport, le Programme de renouvellement du marché et le processus d'acquisition concurrentiel d'actifs de transport.

L'initiative permettra d'en arriver à un processus documenté pour la planification du réseau de production-transport intégré. La planification doit prendre en compte la demande, l'économie d'énergie, les ressources et le transport d'électricité.

Mobilisation

Les activités de mobilisation à l'appui de l'initiative viseront à connaître le point de vue du public, entre autres :

- Les représentants des collectivités et des Autochtones
- Les sociétés de transport d'électricité
- Les promoteurs offrant des ressources
- Les partenaires de l'industrie, par exemple la CEO et les sociétés de distribution locale

La SIERE sollicitera le point de vue des collectivités et des intervenants concernant la conception du processus de planification du réseau de production-transport, la coordination avec les autres processus de planification et le rôle que joueront les collectivités dans ce processus.

Étapes clés de l'initiative

T1 et T2 de 2018	Examen des processus de planification existants pour le réseau de production-transport et examen de la situation dans d'autres provinces ou pays
T3 et T4 de 2018	Consultation pour obtenir la rétroaction initiale afin d'aider à orienter l'élaboration du processus Élaboration de la version provisoire du processus de planification du réseau de production-transport
T1 et T2 de 2019	Consultation sur la version provisoire du processus de planification du réseau de production-transport
T2 et T3 de 2019	Élaboration de la version finale du processus de planification du réseau de production-transport

7.

Examen et rapport portant sur le processus de planification régionale

La planification régionale du réseau vise à assurer un approvisionnement en électricité fiable pour les 21 régions de planification à l'échelle de la province. Il s'agit d'un processus intégré qui comprend un examen des besoins en électricité propres à chaque région ainsi que de l'économie d'énergie, de la production, du transport, de la distribution et des ressources novatrices pour y répondre. Le processus de planification régionale existant, qui a été officialisé en 2013, a reçu l'aval de la CEO.

De 2015 à 2017, la SIERE a collaboré avec les sociétés de transport d'électricité et les sociétés de distribution locale pour élaborer 16 plans régionaux d'intégration des ressources, qui font état des besoins régionaux et des solutions recommandées. Elle a également mis sur pied 11 comités consultatifs, où siègent des représentants des communautés autochtones, des municipalités, de l'industrie et du public. Ces comités ont contribué à ces processus de planification régionale.

Puisque le premier cycle du processus de planification régionale officiel a été mené à bien, le moment est bien choisi pour examiner les leçons apprises, la rétroaction des intervenants et des collectivités ainsi que les résultats des autres initiatives de planification régionale, comme les projets pilotes et les études visant à améliorer le processus pour les prochains cycles.

Objectif

La SIERE examinera le processus de planification régionale, présentera un rapport sur le sujet et proposera des ajustements ou formulera des recommandations pour l'améliorer, notamment des modifications réglementaires ou législatives. Cet examen vise à donner l'assurance que le processus de planification régionale est efficient, qu'il est intégré avec les autres initiatives de planification, qu'il prend en compte la fin de la durée de vie des installations de transport et qu'il prend en considération efficacement les solutions de rechange rentables à l'infrastructure de transport et de distribution pour répondre aux besoins régionaux.

Portée

L'initiative comprend un examen du processus de planification régionale existant, à savoir la détermination des besoins, l'évaluation de la portée, la planification régionale de l'intégration des ressources, le plan d'infrastructure régional, la planification locale, les activités de mobilisation ainsi que la réglementation et la législation connexes. La SIERE examinera les principaux intrants, extrants, activités, rôles et responsabilités, activités de consultation des intervenants et des collectivités et calendriers se rapportant aux différentes étapes du processus de planification régionale.

L'examen portera expressément sur la façon dont le processus de planification régionale existant prend en considération les solutions de rechange rentables à celles qui sont axées sur l'infrastructure de transport et de distribution, comme l'économie d'énergie et les ressources énergétiques décentralisées. Il s'agit aussi de recenser les obstacles réglementaires, stratégiques et administratifs à leur mise en œuvre à l'échelle locale, par exemple le risque d'investissement.

L'initiative permettra d'explorer les liens éventuels avec le Programme de renouvellement du marché. Il s'agit notamment de coordonner le processus de planification régionale avec les nouveaux marchés pour aider les responsables de la plateforme pour les échanges commerciaux à préciser les exigences en vue de répondre aux besoins régionaux et aux besoins du réseau (p. ex. optimisation de la valeur). Il s'agit aussi de concevoir un processus de planification régionale prenant en compte la valeur pour le marché au moment de déterminer quels investissements sont nécessaires dans l'infrastructure de transport pour répondre à un besoin régional. L'initiative permettra d'évaluer les données de planification régionale dont a besoin la plateforme pour les échanges commerciaux afin que le processus de planification régionale et les nouveaux marchés puissent concourir à trouver les solutions les plus rentables.

L'initiative permettra aussi d'examiner le mode d'interaction et de coordination du processus de planification régionale existant avec celui de planification du réseau de production-transport provincial et les processus d'élaboration des plans communautaires de consommation d'énergie à l'échelle locale. Elle visera expressément à déterminer comment et quand l'information est communiquée et examinée et à préciser les champs d'intérêt communs, les possibilités de coordination et la façon dont les diverses parties collaborent.

L'initiative fera fond sur les travaux déjà en cours de la CEO et du Groupe consultatif sur le processus de planification régionale.

Mesures que prendra la SIERE

En 2018, la SIERE s'attachera à recueillir de l'information auprès des principaux intervenants, des compagnies d'électricité locales, des sociétés de transport d'électricité et des collectivités concernant le processus de planification régionale existant et à déterminer les principaux domaines d'intérêt pour cet examen, notamment ce qui a bien fonctionné et les lacunes éventuelles du processus. Au début de 2019, la SIERE produira un rapport provisoire résumant l'état d'avancement et les principaux résultats à ce jour.

La SIERE examinera aussi la situation dans d'autres provinces ou pays pour comprendre les pratiques de planification exemplaires qui y sont utilisées, notamment comment on s'y prend pour éliminer ou atténuer les obstacles à la mise en œuvre des solutions de rechange à celles qui sont axées sur l'infrastructure de transport et de distribution. Elle élaborera et évaluera des options pour combler les lacunes relevées, formulera l'ébauche de recommandations visant à combler ces lacunes, examinera les modifications réglementaires ou législatives nécessaires à l'appui des mesures recommandées et sollicitera le point de vue des collectivités et des intervenants concernés.

La SIERE intégrera ensuite ces recommandations dans un rapport final en précisant notamment les modifications réglementaires ou législatives nécessaires.

Engagement

La SIERE mènera l'initiative en consultant régulièrement la CEO, car cet organisme est responsable des cadres réglementaires à l'appui de la planification régionale.

Les activités de mobilisation à l'appui de l'initiative viseront à connaître le point de vue du public, entre autres :

- Les sociétés de transport d'électricité
- Les sociétés de distribution locale et leurs représentants
- Les communautés autochtones
- Les municipalités, les associations et les groupes communautaires
- Les promoteurs proposant des solutions de rechange à celles qui sont axées sur l'infrastructure de transport et de distribution

La SIERE sollicitera une rétroaction sur les obstacles à la mise en œuvre de solutions de rechange rentables à celles qui sont axées sur l'infrastructure de transport et de distribution; l'efficacité de la mobilisation des clients, des collectivités et des intervenants relativement au processus de planification régionale existant; et ses propres recommandations visant à améliorer le processus de planification régionale.

Étapes clés de l'initiative

Du T1 au T4 de 2018	Examen du processus de planification régionale existant et examen de la situation dans d'autres provinces ou pays; consultation périodique des compagnies d'électricité locales, des sociétés de transport d'électricité, des collectivités et des principaux intervenants au cours de l'examen
T1 de 2019	Élaboration d'un rapport provisoire résumant la situation actuelle et les principaux résultats à ce jour
Du T1 au T4 de 2019	Formulation de l'ébauche de recommandations ou des changements proposés au processus de planification régionale et consultation du public sur ces recommandations provisoires
T4 de 2019	Publication du rapport résumant les recommandations finales ou les changements proposés et les outils réglementaires et législatifs connexes recommandés

8.

Approche à long terme rentable et coordonnée pour le remplacement des actifs de transport à la fin de leur durée de vie

L'initiative permettra de recenser les possibilités que présentent les installations de transport d'électricité arrivant à la fin de leur durée de vie, par exemple choisir la capacité appropriée pour les installations nouvelles ou remises à neuf afin de mieux répondre aux besoins futurs. Ainsi, dans un secteur où la demande a évolué, un remplacement équivalent ne constitue pas nécessairement la solution la plus rentable.

À l'heure actuelle, les sociétés de transport d'électricité envisagent un horizon d'environ cinq ans lorsqu'elles planifient des investissements. Elles disposent ainsi d'une période limitée pour s'assurer que les installations de remplacement sont prises en compte comme il se doit dans le contexte d'une planification plus vaste. Il est particulièrement important de se pencher sur cette question maintenant, car de nombreux actifs devraient atteindre la fin de leur durée de vie dans l'horizon de planification de 20 ans.

Objectif

Adopter une approche à long terme coordonnée et rentable pour remplacer les actifs de transport à la fin de leur durée de vie afin de mieux harmoniser les investissements avec l'état et les besoins du réseau d'électricité et du marché, notamment en ce qui concerne l'exploitabilité et la résilience du réseau, l'intégration des ressources énergétiques décentralisées et la fiabilité pour les clients.

Portée

Dans le cadre de l'initiative, le propriétaire des actifs transmet de l'information aux responsables du processus de planification. On prendra en compte le type d'information à transmettre ainsi que le mécanisme et le calendrier de transmission pour élaborer un processus de transmission reproductible à utiliser dans le cadre de la planification.

L'initiative fera fond sur les travaux déjà en cours de la CEO et des partenaires contribuant à l'élaboration du processus de planification régionale. Consciente de la nécessité de surveiller en continu ces processus et de recenser les possibilités de les améliorer à la lumière des leçons apprises, la CEO a mis sur pied cette démarche concertée en 2014.

Plus précisément, l'initiative comprendra :

- L'élaboration d'un processus pour recenser et prendre en compte les considérations liées à la fin de la durée de vie des actifs de transport dans les processus de planification du réseau de production-transport et de planification régionale
- La détermination, au moins 10 ans à l'avance, des installations qui arriveront à la fin de leur durée de vie
- La définition d'un ensemble de critères pour examiner les investissements prévus à la fin de la durée de vie ou les actifs arrivant à la fin de leur durée de vie, dans le but de permettre une meilleure harmonisation avec l'état du réseau d'électricité et les conditions du marché à venir grâce à une planification à long terme plus complète

Mesures que prendra la SIERE

Aux fins de l'élaboration d'un nouveau processus visant à prendre en considération dans la planification l'information sur la fin de la durée de vie des actifs de transport, la SIERE, en collaboration avec les sociétés de transport d'électricité et les sociétés de distribution locale, examinera le processus de planification existant en prenant en compte les actifs arrivant à la fin de leur durée de vie. Elle examinera aussi la situation dans d'autres provinces ou pays pour comprendre les pratiques exemplaires qui y sont utilisées afin de prendre en compte les actifs arrivant à la fin de leur durée de vie dans la planification intégrée. En outre, la SIERE définira les résultats escomptés et déterminera les lacunes du processus. De concert avec les intervenants, comme les sociétés de transport d'électricité et les sociétés de distribution locale propriétaires des installations de transport, elle élaborera un processus à utiliser dans le cadre de la planification. De concert avec la CEO, la SIERE comblera les lacunes dans la mise en œuvre du processus attribuables au cadre réglementaire actuel.

L'initiative n'englobe pas la détermination de la fin de la durée de vie des actifs, l'évaluation de l'état des actifs, les actifs de production ni la gestion des programmes de travaux.

Mobilisation

Les activités de mobilisation à l'appui de l'initiative consisteront à solliciter le point de vue des partenaires contribuant à l'élaboration du processus de planification régionale, dont fait partie la SIERE, et la rétroaction des intervenants, notamment les sociétés de transport d'électricité et les sociétés de distribution locale.

La SIERE sollicitera une rétroaction sur l'élaboration du processus visant à recenser les actifs arrivant à la fin de leur durée de vie; un allongement de l'horizon de planification pour les investissements au titre du maintien de l'infrastructure; et la définition de critères de planification pour examiner les possibilités prometteuses afin de prendre en compte les actifs arrivant à la fin de leur durée de vie.

Étapes clés de l'initiative

T1 et T2 de 2018	Élaboration de l'ébauche d'un processus pour prendre en compte la fin de la durée de vie des actifs de transport dans la planification
T2 et T3 de 2018	Consultation sur l'ébauche du processus
T4 de 2018	Élaboration de la version finale du processus afin de l'intégrer dans la planification du réseau de production-transport et la planification régionale

9.

Processus d'acquisition concurrentiel des actifs de transport et projets pilotes

Le secteur de l'électricité ontarien devient plus concurrentiel, comme en témoigne la préparation en cours de mises aux enchères de puissance neutres sur le plan technologique afin de répondre aux besoins futurs de la province. La concurrence peut encourager les entreprises à innover et à réduire leurs coûts. Dans cette optique, la SIERE consultera le public, les parties intéressées, les communautés autochtones et les représentants des Autochtones pour élaborer un processus concurrentiel de sélection des sociétés de transport et d'acquisition des actifs de transport. Les options concernant la participation des Autochtones dans le secteur seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration de ce processus.

À l'heure actuelle, les nouvelles installations de transport d'électricité sont généralement aménagées par les sociétés de transport existantes. Un processus d'acquisition concurrentiel permettra une approche plus inclusive et équitable pour l'aménagement de l'infrastructure de transport d'électricité en Ontario. Le but est de réduire le coût des nouvelles installations de transport haute tension.

Objectif

Élaborer pour la sélection des sociétés de transport et l'acquisition des actifs de transport un processus concurrentiel transparent, efficient et propre à répondre aux besoins changeants de la politique, du marché et du réseau.

Portée

L'initiative créera pour la sélection des sociétés de transport et l'acquisition des nouvelles installations de transport un processus concurrentiel transparent et souple. Par souci d'efficacité, on examinera le recours à des processus rationalisés pour les projets à petite échelle ou peu complexes (approche progressive). Dans le cadre de l'initiative, la SIERE recommandera au besoin des modifications à la législation, à la réglementation ou aux programmes à l'appui de la mise en œuvre du processus concurrentiel de sélection des sociétés de transport d'électricité ou d'acquisition des actifs de transport.

La SIERE examinera un ou plusieurs projets pilotes éventuels. Si un projet pilote proposé se prête à un processus concurrentiel, elle pourrait s'en inspirer pour élaborer le processus.

L'initiative consistera à élaborer un processus de sélection des sociétés de transport d'électricité et d'acquisition des actifs de transport. Elle ne comprendra pas la sélection des installations de transport en tant que solution privilégiée pour répondre à un ou plusieurs besoins du réseau. La décision de miser sur le transport d'électricité pour répondre aux besoins du réseau sera prise dans le cadre de processus distincts, par exemple la planification du réseau de production-transport ou la planification régionale.

Mesures que prendra la SIERE

Aux fins de l'élaboration d'un processus concurrentiel, la SIERE examinera la conception des processus d'acquisition de ses autres programmes ainsi que les approches de recherche associées aux processus concurrentiels touchant le transport d'électricité utilisés dans d'autres provinces ou pays. De plus, elle évaluera les obstacles éventuels à la mise en œuvre d'un processus de sélection des sociétés de transport ou d'acquisition des actifs de transport en Ontario.

Mobilisation

Les activités de mobilisation à l'appui de l'initiative viseront à solliciter le point de vue du public, entre autres :

- Les communautés autochtones et les représentants des Autochtones
- Les sociétés de transport d'électricité
- Les municipalités
- Des ministères autres que celui de l'Énergie

La SIERE sollicitera une rétroaction sur la conception du processus, notamment le calendrier, les exigences de qualification, les critères d'évaluation des soumissions, la participation des communautés autochtones ainsi que la façon et le moment de faire participer les intervenants et les communautés au processus d'acquisition.

Étapes clés de l'initiative

T1 et T2 de 2018	Recherche sur les approches adoptées pour le processus concurrentiel dans d'autres provinces ou pays et élaboration de documents de consultation présentant les principes et les objectifs du processus d'acquisition concurrentiel
T3 et T4 de 2018	Consultation sur la collecte d'information initiale et l'ébauche du processus d'acquisition (lorsqu'elle aura été rédigée)
T4 de 2018	Formulation de recommandations concernant le processus concurrentiel, notamment toute approche progressive connexe, et recommandation d'un ou de plusieurs projets pilotes s'il y en a qui conviennent
T1 de 2019	Consultation sur l'ébauche du processus
T1 et T2 de 2019	Si un ou plusieurs projets pilotes conviennent, officialisation et lancement d'un ou de plusieurs processus d'acquisition plus concurrentiels

10.

Fiabilité pour les clients

La SIERE s'assure que les Ontariens sont alimentés en électricité lorsqu'ils en ont besoin. Cet engagement est au cœur de toutes ses activités. La SIERE assure la fiabilité du réseau de production-transport en Ontario, se conformant ainsi aux normes de fiabilité. Elle veille également à ce que tous les participants au secteur de l'électricité ontarien s'y conforment aussi. Le Northeast Power Coordinating Council (NPCC) effectue régulièrement des vérifications pour s'assurer que les processus et procédures de la SIERE respectent ces normes.

Les Ontario Resource and Transmission Assessment Criteria (ORTAC) recensent les normes de planification du réseau de la SIERE pour la province. À mesure que les besoins du réseau et des clients concernant le service d'électricité évolueront, il sera peut-être nécessaire de revoir les critères pour s'assurer que la planification en matière d'électricité continue d'assurer la fiabilité pour les clients de façon rentable et efficace.

Objectif

Examiner les critères techniques utilisés aux fins d'évaluation de la sécurité d'approvisionnement et de la fiabilité pour les clients afin de recenser et d'évaluer les options pour apporter des améliorations aux zones locales, et faire rapport de cet examen. Il pourrait s'agir d'examiner des améliorations potentielles aux critères de rétablissement et de sécurité de la charge pour le client, notamment dans les zones éloignées. Dans le cadre de l'initiative, la SIERE devra tenir compte des répercussions sur les responsabilités à l'égard du coût et du financement pour les consommateurs d'électricité, les sociétés de transport et de distribution d'électricité et les autres intervenants. Les recommandations formulées à la lumière de cet examen seront soumises à l'approbation de la CEO.

Portée

L'initiative consistera notamment à déterminer s'il est nécessaire de modifier les normes de sécurité d'approvisionnement et de fiabilité pour les clients, qui se limitent actuellement à la section 7 des ORTAC.

La SIERE produira à l'issue de l'initiative un rapport qui fera état de recommandations portant sur des normes nouvelles ou modifiées en matière de fiabilité pour les clients et de sécurité d'approvisionnement, notamment une justification fondée sur les coûts et avantages des révisions proposées et des considérations liées à la répartition des coûts. Les recommandations reposeront sur la rétroaction du public, une analyse des causes fondamentales des interruptions subies par les clients et une analyse coûts-avantages.

Les travaux menés dans le cadre de l'initiative ne visent pas à demander des modifications aux normes applicables au réseau de production-transport, comme celles de la North American Electric Reliability Corporation et du NPCC, aux normes de la SIERE sur le caractère adéquat ou aux normes de fiabilité pour les clients ou de rendement pour le réseau de distribution, ni à la qualité de l'électricité ou à la mise en œuvre des recommandations.

Mesures que prendra la SIERE

Pour mener à bien l'initiative, la SIERE examinera la fiabilité pour les clients et la sécurité d'approvisionnement offertes par le réseau qu'elle gère. Elle examinera aussi la situation dans d'autres provinces ou pays en ce qui a trait aux normes en la matière pour comprendre comment elles y sont appliquées et utilisées dans la planification du réseau. En outre, la SIERE examinera la rétroaction reçue et

consultera davantage les clients, les collectivités et les intervenants ontariens sur la fiabilité pour les clients. Elle élaborera également des solutions de rechange en matière de normes nouvelles ou modifiées régissant la fiabilité pour les clients et la sécurité d'approvisionnement, y compris le coût de leur mise en œuvre, ainsi que l'incidence sur les entreprises de services public, les clients, les collectivités et les intervenants. Enfin, la SIERE évaluera ces solutions, mènera des consultations et préparera un rapport à cet égard. La SIERE produira ensuite un rapport sur ces recommandations.

Mobilisation

La SIERE mènera l'initiative en consultant régulièrement la CEO pour s'assurer que cette activité est coordonnée avec l'examen de la fiabilité pour les clients mené par cet organisme

Les activités de mobilisation à l'appui de l'initiative viseront à solliciter le point de vue du public, entre autres :

- Les communautés autochtones et les représentants des Autochtones
- Les municipalités
- Les sociétés de distribution locale et les sociétés de transport d'électricité
- Les clients raccordés au réseau de transport d'électricité

La SIERE sollicitera une rétroaction sur l'expérience client concernant la fiabilité offerte par le réseau qu'elle gère et sur l'importance relative de certaines caractéristiques qu'elle utilisera comme critères décisionnels afin de comparer différentes options. Elle formulera des options et des recommandations.

Étapes clés de l'initiative

Du T1 au T3 de 2018	Examen des répercussions sur la fiabilité pour les clients attribuables aux perturbations dans le réseau géré par la SIERE
T4 de 2018 et T1 de 2019	Consultation sur les thèmes soulevés dans l'examen et sur les préférences des intervenants en matière de fiabilité (p. ex. selon une analyse coûts-avantages)
T2 et T3 de 2019	Élaboration de l'ébauche d'un rapport résumant les différentes options et les recommandations et consultation sur cette ébauche
T3 et T4 de 2019	Publication d'un rapport sur les recommandations concernant des modifications aux critères

Calendrier des initiatives

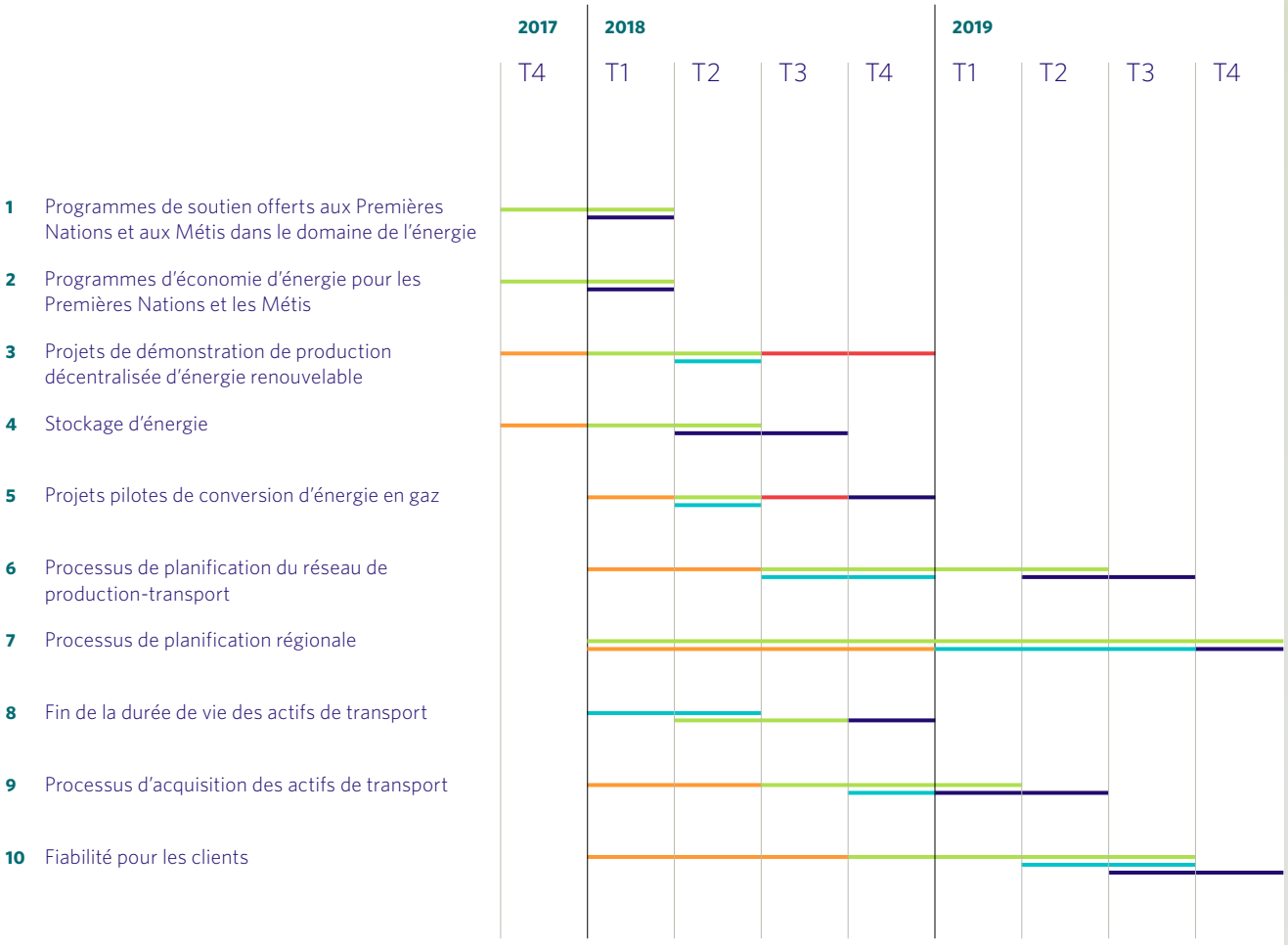

- Collecte de données et d'information
- Consultation
- Élaboration de documents ou de processus aux fins de consultation
- Appel de projets de démonstration ou d'expression d'intérêt
- Activités de conclusion

*Ce calendrier des initiatives pourrait faire l'objet de modifications.

Un plan de consultation sera élaboré pour chaque initiative.

La rétroaction reçue a aidé à élaborer le plan de mise en œuvre. Dans la mesure du possible, le moment choisi pour les activités prend en compte la rétroaction reçue ou vise à maximiser les gains d'efficience dans les diverses activités de consultation auprès des clients, des collectivités et des intervenants.

Addenda : Modifications à notre définition de la notion d'« économie d'énergie »

Comme il a été annoncé dans le *Plan énergétique à long terme de 2017 de l'Ontario*, la SIERE modifie sa définition de la notion d'« économie d'énergie ». Elle apporte ces modifications au moment où elle continue de mener en collaboration avec les intervenants un vaste examen à mi-parcours du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie* et du Programme d'accélération pour le secteur industriel.

Économie d'énergie dans le réseau de distribution

La SIERE permet maintenant que toute mesure utilisée par une société de distribution pour maximiser l'efficience de l'infrastructure, nouvelle et existante, de son réseau de distribution, sauf les bâtiments et aménagements industriels généraux, soit comptabilisée dans les cibles de la société en question en vertu du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie*. Citons à titre d'exemple les économies découlant de la réduction des pertes sur les lignes de transport ou de l'optimisation du niveau de tension.

L'économie d'énergie dans le réseau de distribution peut engendrer des économies d'électricité et une réduction de la demande de pointe pour les clients en aval du compteur et accroître l'efficience du réseau de distribution. Les mesures d'économie d'énergie dans ce réseau continueront d'être financées à même les tarifs de distribution.

Exclusion des combustibles fossiles en aval du compteur

Pour aller dans le sens des politiques gouvernementales de lutte contre le changement climatique, la production en aval du compteur qui fait appel, comme principale source d'énergie, à des combustibles fossiles achetés auprès d'un tiers, ou fournis autrement par un tiers, ne pourra plus être comptabilisée au titre des économies d'énergie en vertu du cadre *Priorité à la conservation de l'énergie* et du Programme d'accélération pour le secteur industriel. La production en aval du compteur assurée principalement au moyen de chaleur ou d'une source d'énergie constituant un sous-produit d'une installation demeurera admissible.

Ce changement entrera en vigueur pour les propositions de projet reçues par la SIERE à partir du 1er juillet 2018.

Annexe : Directive du ministre de l'Énergie à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité concernant la mise en œuvre du *Plan énergétique à long terme de 2017 de l'Ontario*

Executive Council of Ontario/Conseil exécutif de l'Ontario

Ontario

Order in Council
Décret

On the recommendation of the undersigned, the Lieutenant Governor, by and with the advice and concurrence of the Executive Council, orders that:

Sur la recommandation du soussigné, le lieutenant-gouverneur, sur l'avis et avec le consentement du Conseil des ministres, décrète ce qui suit:

WHEREAS the Minister of Energy has, with the approval of the Lieutenant Governor in Council, issued the Long-Term Energy Plan, 2017 setting out and balancing the Government of Ontario's goals and objectives respecting energy for the period specified by the plan;

AND WHEREAS the Minister of Energy may, with the approval of the Lieutenant Governor in Council, issue a directive to the Independent Electricity System Operator (IESO) pursuant to subsection 25.30 (1) of the *Electricity Act, 1998* setting out the Government of Ontario's requirements respecting the implementation of the Long-Term Energy Plan, 2017 by the IESO and any other related requirements, and the date by which the IESO must submit an implementation plan to the Minister;

NOW THEREFORE the Directive attached hereto is approved.

ATTENDU QUE le ministre de l'Énergie a, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, rendu public le Plan énergétique à long terme de 2017, qui énonce et équilibre les buts et objectifs du gouvernement de l'Ontario en matière d'énergie pour la période prévue par le plan;par le plan;

ATTENDU QUE le ministre de l'Énergie peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, donner une directive à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) en vertu du paragraphe 25.30(1) de la *Loi de 1998 sur l'électricité* énonçant les exigences du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne la mise en œuvre du plan énergétique à long terme de 2017 par la SIERE et toute autre exigence s'y rattachant, ainsi que

O.C./Décret : 2121/2017

la date limite à laquelle la SIERE doit présenter un plan de mise en œuvre au ministre;

POUR CES MOTIFS, la directive jointe aux présentes est approuvée.

Recommended: Minister of Energy
Recommandé par: Ministre de l'Énergie

Deb Matthews

Concurred: Chair of Cabinet
Appuyé par: Le président/la présidente du Conseil des ministres

Approved and Ordered: OCT 25 2017
Approuvé et décrété le:

Lieutenant Governor
La lieutenant-gouverneure

DIRECTIVE DU MINISTRE

À : LA SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Je, Glenn Thibeault, ministre de l'Énergie, donne par les présentes la directive suivante à la Société indépendante d'exploitation du réseau (« SIERE ») en vertu du paragraphe 25.30(1) de la *Loi de 1998 sur l'électricité* :
La SIERE doit me présenter au plus tard le 31 janvier 2018, un plan de mise en œuvre donnant un aperçu des mesures que la SIERE compte prendre pour mettre en œuvre les buts et les objectifs énoncés dans le document *Garantir l'équité et le choix*. Le plan doit refléter le contenu des chapitres pertinents de *Garantir l'équité et le choix* et intégrer les mesures qui démontrent clairement la façon dont la SIERE prévoit mettre en œuvre les examens des politiques, processus et programmes énumérés ci-dessous. Le plan de mise en œuvre devrait préciser entièrement les jalons clés de la mise en œuvre pour chaque initiative, fournir des détails suffisants sur le processus et l'échéancier, et présenter les résultats escomptés.
Le plan de mise en œuvre devrait aussi inclure la façon dont la SIERE collaborera avec le public, les collectivités autochtones et les intervenants, y compris les sociétés de transport et de distribution d'électricité et les grands consommateurs d'électricité, dans le cadre des examens des politiques, des processus et des programmes énumérés ci-dessous.

1. Soutenir les capacités et le leadership des Autochtones

En ce qui a trait à l'objectif du gouvernement de l'Ontario de soutenir les occasions locales dans le secteur de l'électricité pour les Premières nations et les Métis et d'améliorer la disponibilité des programmes de conservation d'énergie pour les Premières nations et les Métis, la SIERE doit :

1.1 Examiner et proposer des options pour améliorer les programmes de soutien actuellement offerts par la SIERE aux Premières nations et aux Métis, dans l'objectif de mieux harmoniser les programmes avec les besoins et les intérêts de la collectivité. Les options proposées doivent comprendre des activités reliées à la mise en œuvre de plans communautaires de consommation d'énergie et seront fondées sur la participation des Premières nations et des Métis.

1.2 Préparer un rapport sur les options pour améliorer les programmes de conservation d'énergie, et l'accès aux programmes, pour les Premières nations et les Métis, y compris les collectivités desservies par des sociétés d'énergie indépendantes. Ce rapport comprendra une évaluation des programmes existants offerts aux termes du Cadre stratégique de priorité à la conservation de l'énergie et du cadre de gestion axée sur la demande (GAD), en plus des programmes de soutien d'énergie. L'échéance du rapport doit correspondre à

l'examen semestriel du Cadre stratégique de priorité à la conservation de l'énergie et sera fondée sur la participation des Premières nations et des Métis.

2. Encourager un secteur innovateur

En ce qui a trait aux objectifs du gouvernement de l'Ontario de moderniser le réseau d'électricité et d'éliminer les obstacles à l'innovation, la SIERE doit :

2.1 Développer un programme pour soutenir un certain nombre de projets de démonstration de production distribuée d'énergie renouvelable novateurs, situés stratégiquement et jumelés avec d'autres ressources d'énergie distribuées et des technologies du réseau intelligent, en plus des projets de démonstration de facturation nette virtuelle. Le programme sera administré par la SIERE, et façonnera la modernisation future du réseau et les politiques de facturation nette, soutiendra l'interopérabilité du réseau et s'ajustera au renouvellement du marché.

2.2 En collaboration avec la Commission de l'énergie de l'Ontario, examiner les règles du marché, les codes de l'industrie ainsi que la réglementation afin de déterminer les obstacles potentiels à la juste concurrence pour le stockage d'énergie avec d'autres technologies dans la prestation de services et, selon le cas, proposer des stratégies d'atténuation.

2.3 Définir des options pour les projets pilotes qui évaluent les avantages pour le réseau d'électricité, les coûts ainsi que les réductions des émissions de GES associés à l'utilisation de l'électricité pour créer de l'hydrogène.

3. Offrir un réseau souple et efficace

En ce qui a trait aux objectifs du gouvernement de l'Ontario de voir à faire en sorte qu'il y ait un réseau d'énergie souple offrant efficacité et valeur aux consommateurs, d'améliorer la fiabilité, de repérer les priorités régionales et d'assurer la participation du public dans le secteur de l'électricité, la SIERE doit :

3.1 Élaborer un processus officiel de planification de système en vrac qui veille à ce que les solutions soient définies de manière transparente à mesure que les besoins apparaissent. Le processus doit aussi comprendre une approche coordonnée, rentable, à long terme au remplacement des actifs de transport en fin de vie, afin de mieux coordonner les investissements avec le réseau d'électricité et les conditions et besoins du marché, y compris relativement à l'opérabilité et à la résistance du réseau, à l'intégration des ressources énergétiques distribuées et à la fiabilité pour le client. Ce faisant, la SIERE doit demander des renseignements, au besoin, aux propriétaires d'actifs de transport.

3.2 Élaborer un processus de sélection de transporteurs ou d'acquisition en matière de transport qui est concurrentiel, transparent, efficace et en mesure de répondre aux besoins changeants en matière de politique et à ceux du marché et du réseau. En plus d'autres détails que la SIERE juge appropriés, la SIERE peut inclure ce qui suit dans son plan de mise en œuvre :

- La définition de projets pilotes particuliers, si certains sont adéquats, devant être choisis en fonction de la pertinence de leur taille, de leur portée et de l'échéancier des besoins pour un processus de sélection ou d'acquisition concurrentiel;

- Une stratégie de mise en œuvre comprenant des dates repères et des objectifs principaux, qui prend en considération la tension concurrentielle, la transparence, la participation des communautés autochtones dans le secteur et d'autres facteurs que la SIERE juge pertinents;

- La prise en considération de l'option d'un processus progressif adapté à la complexité du projet;

- La détermination de modifications potentielles aux lois, règlements, politiques ou programmes qui soutiendraient la mise en œuvre des processus de sélection de transporteurs ou d'acquisition proposés.

3.3 Examiner le processus de planification régional et en faire rapport, en tenant compte des leçons apprises, et fournir des options et des recommandations. La SIERE peut utiliser des processus existants et des groupes de travail lors de son examen et consulter des intervenants et experts et, en plus d'autres détails que la SIERE juge appropriés, elle doit :

- Définir les obstacles à la mise en œuvre de solutions rentables sans fil telles que la conservation d'énergie et la gestion de la demande et les ressources énergétiques distribuées, et fournir des options pour faire tomber de telles barrières, y compris des modifications législatives ou réglementaires potentielles, ainsi que des options pour gérer la capacité de la société de distribution locale;

- Proposer des approches pour améliorer l'intégration de la planification régionale avec le système en vrac, la distribution et la planification énergétique communautaire, et des approches pour assurer une harmonisation avec les approches axées sur le marché;

- Inclure la prise en considération d'une planification améliorée pour remplacer les actifs de transport qui sont en fin de vie;

- Proposer des approches pour simplifier le processus de planification régionale.

3.4 Examiner ses critères techniques utilisés pour évaluer la fiabilité pour le client afin de définir et d'évaluer des options en vue d'améliorations aux zones locales, et en faire rapport. En plus d'autres détails que la SIERE juge appropriés, la SIERE doit tenir compte des améliorations potentielles au critère de rétablissement de la charge pour le client, y compris dans les zones éloignées, ainsi que du coût et du financement de tout changement proposé, y compris les répercussions sur les consommateurs d'électricité, les services publics de distribution et de transport et autres intervenants.

Ministry of Energy

Office of the Minister

4th Floor, Hearst Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 2E1
Tel.: 416-327-6758
Fax: 416-327-6754

Ministère de l'Énergie

Bureau du ministre

4e étage, édifice Hearst
900, rue Bay
Toronto ON M7A 2E1
Tél. : 416 327-6758
Téléc. : 416 327-6754

Ontario

[DATE]

M. Peter Gregg
Président et chef de la direction
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
120, rue Adelaide Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Monsieur Gregg,

Objet : Modifications des directives ministérielles découlant du Plan énergétique à long terme de 2017

Je vous écris en ma qualité de ministre de l'Énergie en vue d'exercer les pouvoirs qui me sont conférés par la loi de modifier ou de révoquer des directives continues données à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité,* en sa version modifiée (la « Loi »).

La présente directive met en œuvre *Garantir l'équité et le choix* en apportant les modifications suivantes aux programmes de conservation et de soutien aux Autochtones.

Contexte

Conservation de l'énergie

Le 31 mars 2014, le ministre de l'Énergie de l'époque a donné une directive à l'Office de l'électricité de l'Ontario (maintenant la SIERE) visant à coordonner, appuyer et financer la prestation de programmes de conservation de l'énergie et de gestion de la demande (CEGD) par l'entremise de distributeurs d'électricité en vue de parvenir à une réduction de la consommation d'électricité totalisant 7 terawatt-heures (TWh) entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020. L'objectif de CEGD des distributeurs a été établi afin de maintenir le cap en vue d'atteindre l'objectif provincial de 30 TWh en 2032, comme il est indiqué dans le PELT de 2013, *Vers un bilan équilibré – Le Plan énergétique à long terme de l'Ontario*.

Garantir l'équité et le choix vise à élargir la portée de la conservation afin de reconnaître l'efficacité énergétique du réseau de distribution, et à aligner les initiatives de conservation sur celles établies dans le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique 2016-2020.

Programmes de soutien

Le 21 novembre 2014, le ministre de l'Énergie de l'époque a donné une directive à l'Office de l'électricité de l'Ontario (maintenant la SIERE) visant à améliorer et à simplifier les divers Programmes de partenariats énergétiques, y compris le Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones (« PPEA »). La SIERE a reçu la directive de consolider certains programmes, y compris les portions relatives au Fonds des projets d'énergie renouvelable pour les Autochtones (FPERA) et au Fonds des projets de transport de l'électricité pour les communautés autochtones (FPTECA) du PPEA, dans un nouveau programme composé de deux volets de financement : le volet Partenariats et le volet Projet de développement.

Directive

Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au paragraphe 25.32 (11) de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, j'apporte par les présentes les modifications suivantes aux directives énumérées ci-après :

1. **Conservation de l'énergie**

En ce qui concerne la directive ministérielle datée du 31 mars 2014 et intitulée *2015-2020 Conservation First Framework* (en anglais seulement) (Cadre stratégique de priorité à la conservation de l'énergie 2015-2020) :

1.1 Le texte anglais de l'article 7 est modifié par l'ajout de ce qui suit :

[traduction]

7.2 Nonobstant la définition de CEGD prévue à l'article 7.1, la CEGD doit être interprétée comme excluant l'autoproduction derrière le compteur qui utilise des combustibles fossiles achetés auprès d'un tiers ou autrement fournis par un tiers comme source principale de combustible dans le cas où la demande pour le projet est reçue par la SIERE le ou après le 1er juillet 2018. Il est entendu que la CEGD continuera d'inclure la production derrière le compteur lorsque la production d'électricité résulte principalement de chaleur ou de combustible provenant des dérivés de déchets d'une installation.

7.3 Nonobstant la définition de CEGD prévue à l'article 7.1, la SIERE permettra de compter la consommation d'électricité réduite découlant de

mesures qu'un distributeur prend pour maximiser l'efficacité de son infrastructure de réseau de distribution nouvelle ou existante, en excluant les bâtiments et aménagements industriels généraux, dans l'atteinte de l'objectif de CEGD du distributeur, afin que le distributeur soit admissible aux mesures incitatives liées au rendement progressives décrites au paragraphe 1.6 i. à la fin du Cadre stratégique de priorité à la conservation de l'énergie 2015-2020.

1.2 Le texte anglais de l'article 5 est modifié par la suppression et le remplacement de l'article 5.1 par ce qui suit :

[traduction]
5.1 La SIERE continuera de produire et de publier un rapport annuel sur les progrès globaux réalisés en vue d'atteindre l'objectif provincial de CEGD de 30 TWh, y compris la contribution à l'objectif obtenue à l'aide de chacun des éléments suivants :

i) programmes de CEGD de distributeur à l'échelle de la province,
ii) programmes de CEGD de distributeur local,
iii) mesures prises par un distributeur pour maximiser l'efficacité de son infrastructure de réseau de distribution nouvelle ou existante, en excluant les bâtiments et aménagements industriels généraux, lorsque les réductions de consommation d'électricité qui en résultent sont comptées par la SIERE en vue de l'atteinte de l'objectif de CEGD du distributeur,
iv) programmes de réponse à la demande,
v) programmes pour les clients branchés au réseau de transport,
vi) codes et normes de produits.

Le rapport annuel couvrira la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente.

En ce qui concerne la directive ministérielle datée du 25 juillet 2014 et intitulée *Industrial Accelerator Program* (en anglais seulement) (Programme d'accélération pour le secteur industriel) :

1.3 Le texte anglais de l'article 6 est modifié par l'ajout de ce qui suit :

[traduction]
6.2 Nonobstant la définition de CEGD prévue à l'article 6.1, la CEGD doit être interprétée comme excluant l'autoproduction derrière le compteur qui utilise des combustibles fossiles achetés auprès d'un tiers ou autrement fournis par un tiers comme source principale de combustible dans le cas où la demande pour le projet est reçue par la SIERE le ou après le 1er juillet 2018. Il est entendu que la

CEGD continuera d'inclure la production derrière le compteur lorsque la production d'électricité résulte principalement de chaleur ou de combustible provenant des dérivés de déchets d'une installation.

2. Programmes de soutien

En ce qui concerne la directive ministérielle datée du 21 novembre 2014 et intitulée *Support Programs* (en anglais seulement) (Programmes de soutien) :

2.1 Les mentions, dans le texte anglais de la directive, du mot « Aboriginal » sont remplacées par des mentions du mot « Indigenous ».

2.2 Le texte anglais de l'article 1 est modifié par la suppression du mot « soft » à l'article 1.2.

2.3 Le texte anglais de l'article 1 est modifié par la suppression de l'article 1.3.

2.4 Le texte anglais de l'article 1 est modifié par la suppression des mots « …under the FIT and Large Renewable Procurement ("LRP") Programs » aux troisième et quatrième lignes de l'article 1.4 et par la suppression des mots « …under the FIT Program » à la cinquième ligne de l'article 1.4.

2.5 Le texte anglais de l'article 4 est modifié par la suppression de l'expression « major transmission lines » à la quatrième ligne et son remplacement par l'expression « transmission facilities ».

2.6 Le texte anglais de l'article 4 est remplacé par ce qui suit :

[traduction]
« Les communautés des Premières Nations et des Métis seront également admissibles à un financement dans le cadre du volet Partenariats pour les travaux de vérification diligente requis afin d'évaluer et de développer des occasions de participation avec des entreprises de transport autorisées ou des entités visant à devenir autorisées, dans les futures installations de transport qui ont été incluses dans les plans régionaux, les plans de système en vrac ou le Plan énergétique à long terme et pour lesquels le ministère a établi qu'il est prudent de commencer des travaux de développement, y compris, mais sans s'y limiter, la ligne est-ouest de renforcement du réseau, la ligne de transport de l'électricité vers le lac Pickle, la ligne de transmission en vrac du nord-ouest, le branchement des collectivités isolées ou tous autres travaux que le ministre pourrait communiquer par écrit à la SIERE. »

2.7 Le texte anglais de l'article 5 est modifié par la suppression des mots « and Aboriginal Renewable Energy Network ("AREN") » et par la suppression des mots « and to provide a web-based resource for conservation and renewable energy development respectively», avec toutes les autres modifications qui sont nécessaires.

2.8 Le texte anglais de l'article 6 est modifié par la suppression des mots «municipalities, public sector entities, and co-operatives ».

2.9 Le texte anglais de l'article 7 est modifié par la suppression de l'acronyme « AREN » à la deuxième ligne.

La présente directive entre en vigueur à la date de sa publication. Elle modifie et complète les directives antérieures dans la mesure où une directive antérieure est incompatible avec les dispositions de la présente directive. Toutes les autres modalités de toute directive antérieure demeurent pleinement en vigueur.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Glenn Thibeault
Ministre

c. Tim O'Neill, Président du conseil d'administration, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Serge Imbrogno, Sous-ministre, ministère de l'Énergie
Carolyn Calwell, Directrice des services juridiques,
Ministères de l'Énergie; du Développement économique et de la Croissance; de l'Infrastructure; de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences; et Accessibilité

siere

Se brancher aujourd'hui.
Énergiser l'avenir.